

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 12

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association OGEC Saint Joseph Les Maristes.

Opération : rénovation/extension du collège-lycée privé Saint Joseph Les Maristes
22, rue Sainte Victoire - 13006 Marseille

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

L'association OGEC du collège/lycée privé Saint Joseph Les Maristes situé dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille, sollicite la garantie du Département dans le cadre d'un vaste projet de rénovation/extension de l'établissement. Ainsi, cette structure qui accueille 480 élèves, est concernée par le programme de travaux suivant : construction d'un bâtiment en R+3 s'inscrivant le long de la rue Saint Victoire et communiquant avec les bâtiments existants ; création d'un escalier et de locaux sanitaires ; mise aux normes d'accessibilité PMR de l'établissement.

Au global, le financement nécessaire à ces investissements représente 3,9 M€ qui devraient être financés selon la répartition suivante : 3 emprunts : 3,5 M€ (faisant partie de la présente demande de garantie d'emprunt) et une aide financière de la Tutelle, la Province de France des Frères Maristes : 400 K€(remboursable sur une durée de 5 ans (80 K€/an).

Ainsi, l'association devra contracter 3 prêts auprès de la Société Générale, répartis de la manière suivante : Prêt n°1 : 400 K€; Prêt n°2 : 600 K€; Prêt n°3 : 2,5 M€

Les caractéristiques financières de ces 3 emprunts, basés sur un index taux fixe, sont indiquées dans l'annexe au présent rapport ainsi que dans la délibération de garantie.

Sur chaque emprunt, la quotité garantie sollicitée par l'organisme auprès du Département représente 50%. Dès lors, la garantie départementale représente un volume global de 1,75 M€

S'agissant des prêts d'un montant de 400 K€ et de 600 K€, le prêteur, la Société Générale, n'exige pas plus de 50% de garantie. Le Département sera donc le seul garant de ces 2 emprunts.

S'agissant du prêt d'un montant de 2,5 M€, le prêteur sollicite aussi la caution personnelle et solidaire de la Province de France des Frères Maristes à hauteur de 1 M€

S'agissant d'un nouvel organisme, l'encours garanti de cette association auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

